

OBJET : Entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore -
Autorisation au Député-Maire de signer l'avenant n° 1 au marché passé
avec la Société EL ALE.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT qu'à l'issue d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert et en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2008, la Commune a passé le marché du 3 novembre 2008 relatif à l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore avec la société EL ALE,

CONSIDERANT que ledit marché a pris effet le 20 novembre 2008,

CONSIDERANT que l'article 8.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières porte sur la formule de révision de prix et concerne la partie « Travaux d'entretien et de maintenance »,

CONSIDERANT que cette formule s'appuie en partie sur un indice supprimé,

CONSIDERANT que le présent avenant n° 1 a pour objet d'en tenir compte, que l'index de référence sera dorénavant le TP 12 intitulé « Réseaux d'électrification avec fournitures »,

CONSIDERANT que le présent avenant n° 1 est sans incidence sur les montants du marché,

Ses Commissions Finances et Affaires Générales ainsi que Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique consultées,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

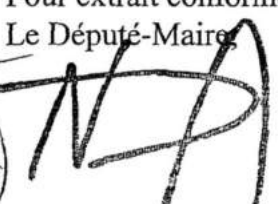
APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au marché à bons de commande ci-annexé,

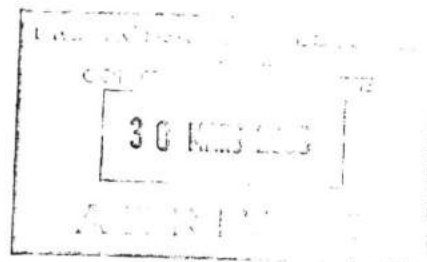
AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 au marché conclu avec la Société EL ALE ainsi que les documents y afférents,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,




Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 30-3-09
et de la publication le 27-3-09
Le Maire,

